

POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

Montréal, le 31 juillet 2008

No de demande : 7-Q-00000C-688-P Et

No de référence : Q08-04355-5

AUTOBUS ROWLEY INC.
12522, Boul. de la Colline
Québec (Québec)
G3E 1H1

OBJET : AVIS D'INTENTION

Madame,
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joint le projet de votre permis codifié portant le numéro temporaire 9-Q-000638-PC1.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de votre permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui fait l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que votre permis autorise à desservir a fait l'objet d'un changement de désignation, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant au permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs de votre nouveau permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** votre nouveau permis à partir du projet de permis ci-annexé ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec votre nouveau permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loiselle, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projet de permis (1)
Permis en vigueur (1)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

AUTOBUS ROWLEY INC.
12522, Boul. de la Colline
Québec, Québec
G3E 1H1

No dossier : 9-Q-000638

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 1

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 1

Nombre de permis résultant de la codification : 1

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC	Remplace le(s) permis
1	016B

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
016B	2009-07-08	1	2009-07-08

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

La municipalité suivante a été fusionnée ou a changé de nom :1

Permis actuel	Ancien territoire	Code	Nouveau territoire	Code
016B	Zone 8 (CUQ)	121008	Zone Québec	120002

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
016B	Zone Québec	120002	1

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Aucun doublon.

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 9-Q-000638-PC 1 **en projet**
NOM :

AUTOBUS ROWLEY INC.
12522, Boul. de la Colline
Québec, Québec
G3E 1H1

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2009-07-08

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Zone Québec (120002)

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
1. Lors de l'utilisation des autobus de catégorie 2, la titulaire est restreinte aux véhicules de type scolaire construits sur un châssis de camion dont le moteur ne fait pas saillie au-delà de l'habitacle.

REMPLACE LE PERMIS : 9-Q-000638-016B

=====

**PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ**

NUMÉRO DE PERMIS : 9-0-000638-016B

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-04

NOM :
AUTOBUS ROWLEY INC.

12522, Boul. de la Colline
Québec, Québec
G3E 1H1

NEQ : 1142316885

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2004-07-09
DATE DE FIN : 2009-07-08

DÉCISION NUMÉRO : QPVC04-00142
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2004-07-09

REPLACE LE PERMIS 9-Q-000638-016A

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Zone 8 (121008)

On réfère aux zones tel que décrites dans le Règlement sur le transport par autobus, Décret 671-2001, Annexe 1 en date du 28 juin 2001.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CLIENTÈLE :
Groupe de personnes exclusivement

CONDITION ET RESTRICTION :
Lors de l'utilisation des autobus de catégorie 2, le titulaire sera restreint aux véhicules de type scolaire construits sur un châssis de camion dont le moteur ne fait pas saillie au-delà de l'habitacle (flat nose).

~~2008-07-24~~